

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juillet 2026 à 18 h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Élisabeth VILLARD - Charles DESGLÈNE - Denis LINOSSIER- Bernard VILARS – Marie MICHEL – Camille BOICHOT – Benoît LAFFONT – Océane BOURRIN.

Membres représentés : Mathieu ROUSSEaux par Benoît LAFFONT et Jacqueline CHANSON par Philippe HEITZ

Membre absent : /

Secrétaire de séance: Bernard VILARS délibérations 46 à 51
et Charles DESGLENÉ délibérations 52-53

Le quorum de 6 est atteint.

Approbation du procès-verbal du 8 juin 2026 à l'unanimité

D2026-07- 46 : Avenant groupement d'achat d'énergies et d'effacement du SIEL-TE42
Le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant à la convention d'achat groupé d'électricité entre le SIEL-TE42 et la commune, qui permet à la commune d'adhérer au groupement d'effacement proposé par le SIEL.

D2026-07- 47 : **Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois**
Avenant permettant la facturation électronique des recettes de ventes de bois. Pas de vente prévue cette année.

D2026-07- 48 : **Droit de stationnement**
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la gratuité de l'occupation temporaire de l'espace public pour les commerçants et artisans quand il n'y a aucune fourniture d'électricité.
Un tarif forfaitaire de 5 euros par moment d'occupation pour la fourniture d'électricité, sera facturé avec titre de paiement adressé chaque fin de mois.

D2026-07- 48 : **Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent**
En remplacement d'une agent partie à la retraite (Mme Annie Guilbaud), sur proposition de M. le Maire et après examen du contrat d'embauche, le conseil Municipal autorise à l'unanimité l'embauche d'une agent (Mme Fabiola Lima) affectée à cet emploi. Elle sera chargée des fonctions suivantes : Acheminement du repas – service cantine – entretien des locaux et animation auprès des enfants en périscolaire.

Arrivée de Benoît LAFFONT

D2026-07- 50 : **Renouvellement du bail de la forêt communale « La Faye » à l'association communale de chasse agréée**
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les conditions émises auprès de l'ACCA de Burdignes en vue de l'obtention d'un bail sur la forêt communale de « La Faye ».
Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal décident par 10 voix pour, 1 abstention
-D'adopter le bail qui permet à l'ACCA de Burdignes de pouvoir chasser sur les terrains communaux pendant un an à compter du 1 août 2026.
-D'adopter le cahier des clauses générales de la fédération des communes Forestières.

D2026-07- 51 : Admission en non-valeur de créance minimale

Créance datant de 2017: 8,62€ pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil valide à l'unanimité l'inscription en non-valeur de cette créance non-recouvrée par le Comptable public.

D2026-07- 52 : Achat de terrain forestier

Les membres du conseil municipal actionnaires des Ailes de Taillard (MM.Linossier, Vilars et Laffont) quittent la salle. Mr Charles Desglène est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose le besoin d'acquérir deux bandes de terrain forestier pour élargir le chemin rural de Célarié afin de permettre l'acheminement des composants du parc éolien à venir, d'améliorer la desserte forestière pour tous les propriétaires privés et publics, et de renforcer la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) dans un massif classé à risque élevé.

Le Conseil décide à l'unanimité (7 voix pour, 0 contre, 0 abstention) d'adopter le projet d'acquisition des deux bordures de parcelles forestières pour une emprise maximale de 1 000 m² pour un prix forfaitaire de 9 000 euros. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

D2026-07- 53 : Convention ENEDIS

Messieurs LAFFONT, LINOSSIER et VILARS, actionnaires des Ailes de Taillard, quittent la salle. Mr Charles DESGLENÉ est nommé secrétaire de séance pour cette délibération.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la commune et Enedis concernant l'enfouissement de trois canalisations souterraines sur une longueur de 68 mètres sur les parcelles AC 66 et C 221 appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention par 7 voix et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

